



76^e Session de l'Assemblée générale
Deuxième Commission

Point 20d de l'ordre du jour

Débat général

New York, le 23 novembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse salue les efforts de la communauté internationale visant à assurer la protection du climat mondial pour les générations actuelles et futures et remercie la deuxième commission ainsi que la facilitatrice, Mme Leticia Zamora du Costa Rica, pour la tenue de cette négociation de résolution.

La Suisse souhaite clarifier sa position sur certains aspects de la résolution.

En 1^{er} lieu, nous considérons que tous les accords pris lors de la COP26 sont sur un même pied d'égalité. Nous regrettons donc que la présente résolution ne puisse refléter plus fidèlement les décisions prises à Glasgow, d'autant plus que certaines d'entre elles nécessitent une action dans l'année à venir.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la Suisse exhorte les parties à l'Accord de Paris qui n'ont pas encore communiqué de contributions déterminées au niveau national (CDN) nouvelles ou mises à jour, à le faire dès que possible, ceci avant la 4^e session de la COP. Les parties doivent également réexaminer et renforcer au besoin les cibles 2030 dans leurs CDN afin de les aligner sur l'objectif de température de l'Accord de Paris d'ici la fin 2022 – une référence qui, à notre avis, manque dans l'OP2. [Référence à l'OP2]

Conformément aux CDN, les parties qui ne l'ont pas encore fait doivent en outre communiquer, d'ici la 4^e session de la COP, des stratégies de développement à long terme à faible émission de gaz à effet de serre.

Deuxièmement, La Suisse soutient pleinement l'appel à la réduction progressive du charbon et à la suppression des subventions aux combustibles fossiles. [Référence à l'OP2]. Elle reconnaît en outre que limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C nécessite des réductions rapides, profondes et durables des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Troisièmement, La Suisse accueille aussi avec satisfaction le lancement des délibérations sur le nouvel objectif collectif quantifié sur le financement du climat, conformément à l'Accord de Paris et comme référé dans l'OP13. Nous soulignons ici la nécessité de rendre les flux financiers compatibles à un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au climat, conformément à l'objectif d'assurer un soutien adéquat, efficace et équitable à ceux qui en ont besoin. [Référence OP13]

Enfin, nous appelons toutes les parties à accélérer le développement, le déploiement et la diffusion des technologies, ainsi que l'adoption de politiques, afin d'assurer la transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions. [Référence à l'OP13].

Nous sommes impatients de relever ces défis ensemble, ici au sein du deuxième comité l'année prochaine et lors de la prochaine COP27.

Je vous remercie.
